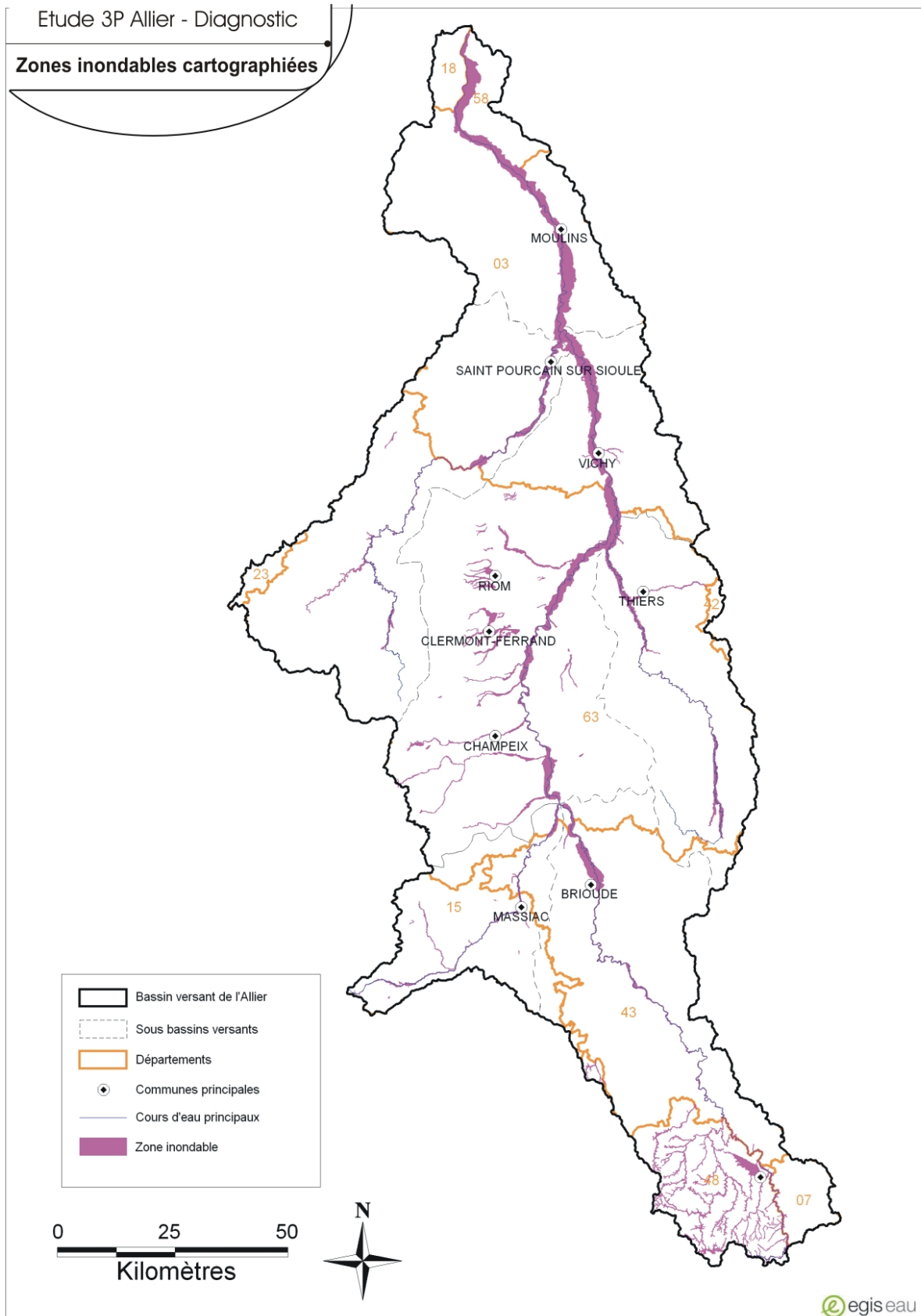


Etude 3P Allier - Diagnostic

Zones inondables cartographiées



**CARTE 6 : Zones inondables cartographiées**

## ► Une répartition des emprises des zones inondables variables en fonction de la largeur du lit majeur:

L'ensemble des cartographies de zones inondables validées sur le bassin versant ont été répertoriés sur la carte ci-avant. Ces données cartographiques sont issues des services des DREAL Auvergne, Centre, Languedoc Roussillon et Bourgogne complétées et actualisées par les données cartographiques de l'ensemble des Direction des Territoires de chaque département.

On recense 2 types d'information cartographique :

- ▶ Les Atlas de zone inondable qui permettent un porté à connaissance de l'aléa inondation,
- ▶ Les zonages réglementaires qui sont associées à des documents réglementaires comme les Plan de Prévention Risques Inondation (PPRI).

Ces données sont toutes fournies sous format SIG et ont toutes fait l'objet d'une validation technique des services de l'Etat.

La carte ci-avant correspond à l'état d'avancement au mois de mai 2010.

Les cartographies de zone inondable sont régulièrement complétées, actualisées et corrigées par les services de l'Etat.

Les principaux compléments en cours (2010 -2011) sont :

- ▶ La prescription en juin 2010 d'une cartographie réglementaire associé à un Plan de Prévention Risques Inondation (PPRI) sur l'Allier à Langogne et sur 8 communes du département de la Lozère (DDT 43),
- ▶ L'actualisation des cartographies de l'Allier dans le département du Puy de dôme par une modélisation hydraulique (DREAL Auvergne).

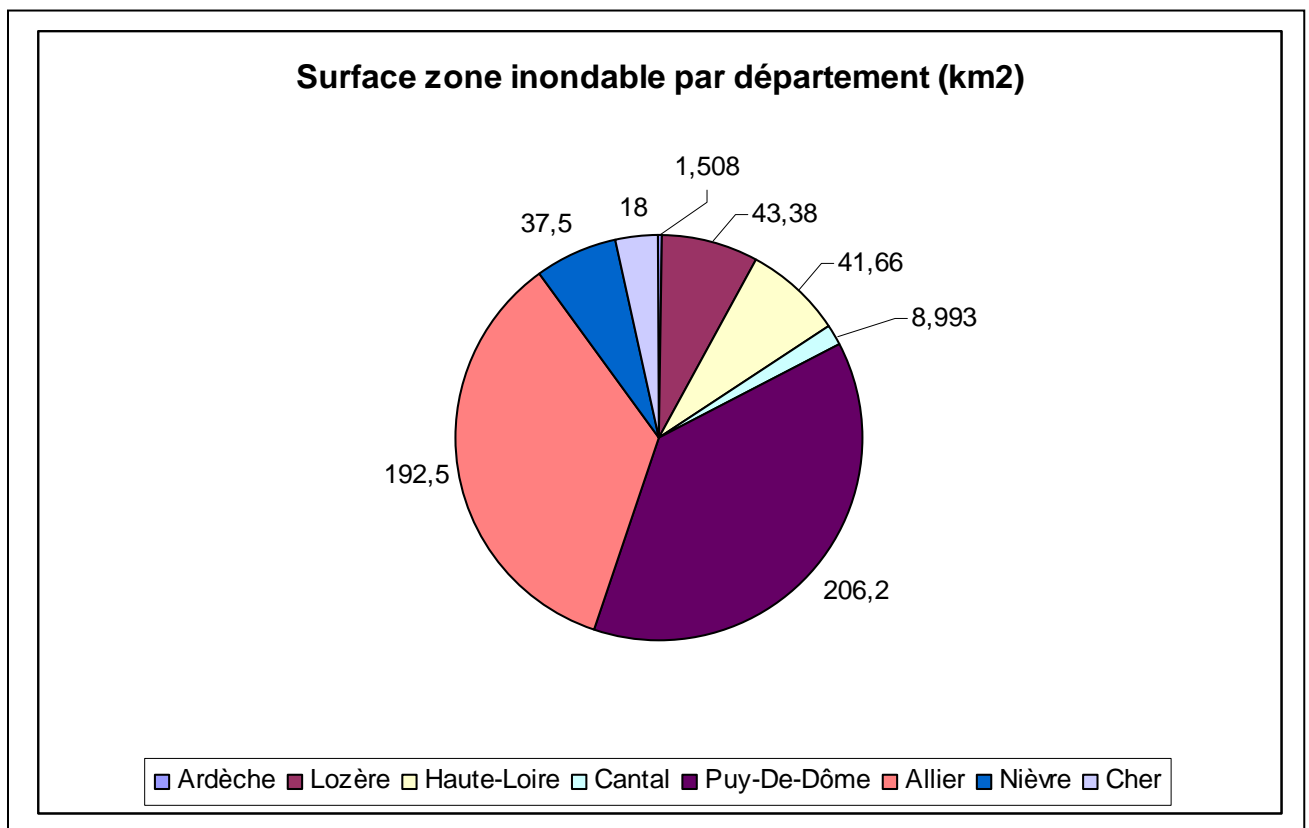
On note que sur l'agglomération Clermontoise, il existe 2 documents cartographiques différents pour définir les zones inondables:

- ▶ La cartographie du zonage réglementaire du Plan de Prévention Risques Inondation réalisé par les services de l'Etat
- ▶ Une étude hydraulique de cartographie du risque réalisée par Clermont Communauté.

On constate un écart de 30 % environ entre les superficies de zone inondable évaluées respectivement par chacune des deux méthodes.

Sur 550 km<sup>2</sup> de zone inondable identifiée à ce jour sur l'ensemble du bassin versant de l'Allier, la répartition par département est la suivante :

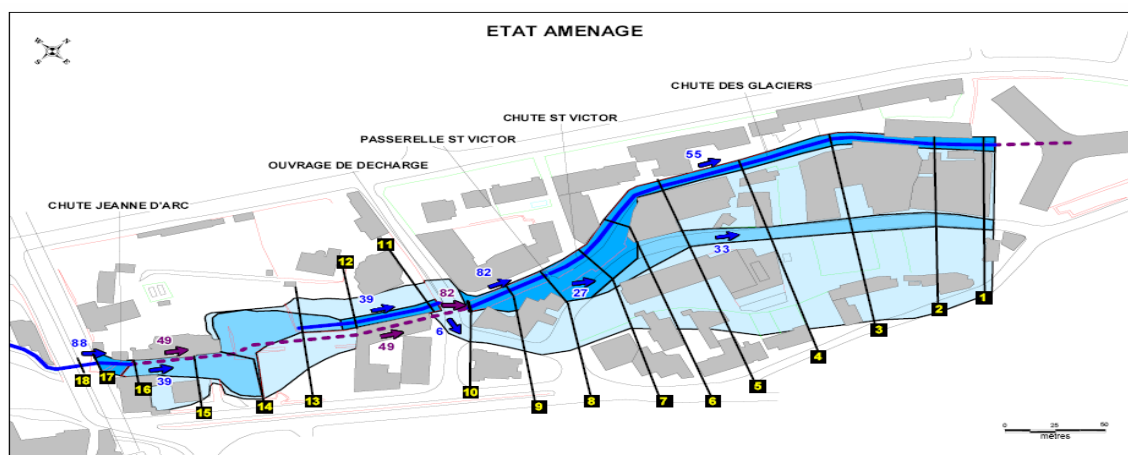
- ▶ 1/3 dans le département de l'Allier correspondant quasiment exclusivement aux zones inondables de la rivière Allier et de la Sioule,
- ▶ 1/3 dans le département du Puy-de-Dôme correspondant pour moitié à la rivière Allier et pour moitié aux affluents principaux (Dore, Sioule et Alagnon) et secondaires (notamment Durole, Couzes, Veyre, Ambène, Artière, Bedat, Tiretaine),
- ▶ 1/3 dans les 5 autres départements périphériques : Haute-Loire, Lozère, Nièvre, Cher et Cantal. Les 4 premiers sont concernés en très grande partie par la rivière ALLIER. Le Cantal est concerné par la rivière Alagnon et ses affluents.



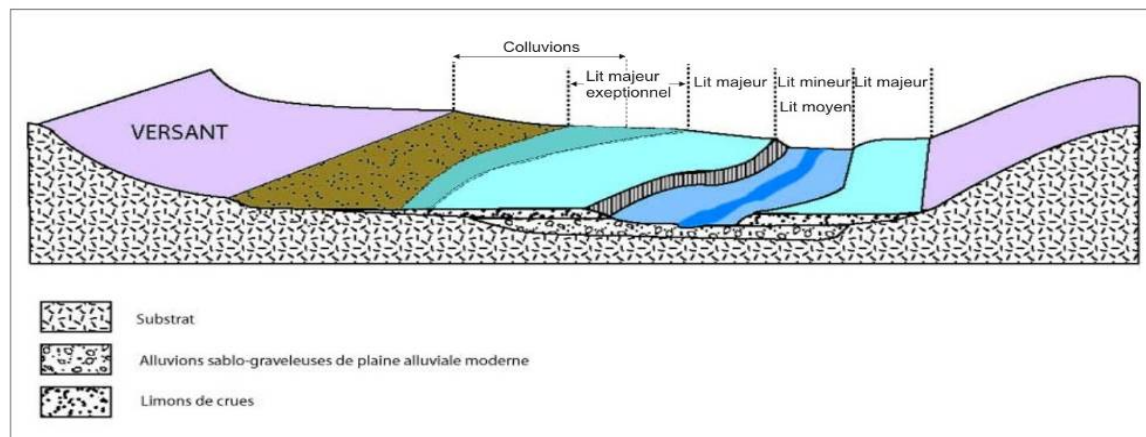
## ► Des méthodes d'estimation des zones inondables variables en fonction des départements

Les méthodes utilisées pour déterminer les zones inondables sur le bassin versant de l'ALLIER sont de 2 types :

- Analyse hydraulique à partir de données topographiques, données hydrologiques et calage sur des crues historiques,



- Analyse hydrogéomorphologique à partir de données hydrogéologiques, cartes topographiques, enquêtes de terrain et repères de crues historiques.



En fonction du choix des méthodes et de leurs domaines de validité, la pertinence et la précision des résultats sont variables. L'analyse hydrogéomorphologique est très peu performante dans les zones urbaines et pour les cours d'eau anthropisés. L'analyse hydraulique nécessite des données hydrologiques et topographiques nombreuses et précises.